



**COMMUNE DE SAINT MANVIEU-NORREY  
COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le douze juin, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Patrice COLBERT, Maire.

**PRESENTS :**

C. BRIARD, P. COLBERT, F. DELAHAYE, F. DEROO, M. de SOUSA, R. DUCHEMIN, P. FIANT, N. FOIN, N. FREMOND, M.-T. LANDRON, M. LECARPENTIER, E. LEFEVRE, J. LE GOUPIL, C. LEPAGE, C. LEPARGNEUR, F. LIBEAU, V. MARTINEZ, C. PAVEC, C. VELAY.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : -

**ABSENTS EXCUSES :** -

N. FREMOND a été désignée, à la majorité des suffrages, pour remplir les fonctions de secrétaire. C. HANNE, secrétaire générale de mairie, assiste le secrétaire de séance, en qualité d'auxiliaire, conformément aux textes en vigueur.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00. Il constate que le quorum est atteint.

La convocation a été envoyée le 06 juin 2017. L'ordre du jour est le suivant :

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

- 1-1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal
- 1-2 Présentation de l'application CITY-KOMI

## 2. TRAVAUX & URBANISME

2-1 Information sur les lotissements en cours de viabilisation

## 3. COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

3-1 Désignation d'un Conseiller Communautaire suppléant

## 4. COURRIERS DIVERS

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### 1-1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

### 1-2 Présentation de l'application CITY-KOMI

*J. LE GOUPIL expose que le Maire a jugé bon qu'il fasse part au Conseil Municipal de l'intérêt de l'application mobile, CITY-KOMI pour diffuser sur les Smartphones des habitants, en temps réel, des informations classées par thématique, par exemple :*

- Travaux,
- Intempéries,
- Actualité locale (communale, associative).

*Les habitants auraient la possibilité de s'abonner gratuitement et de manière anonyme. Au préalable, il leur faudrait télécharger l'application CITY-KOMI sur Apple store ou Google Play voire Windows stores et flasher le QR, code City-Komi de la mairie. A tout moment il resterait possible de se désabonner.*

*Il indique que près de vingt communes de la Communauté Urbaine de Caen la Mer ont déjà souscrit un contrat avec CITY-KOMI. Le coût de l'abonnement annuel pour les communes s'élève à 1 024,80 € TTC avec un forfait de base de 2 thèmes + 438 € TTC/an par thème supplémentaire + 306 € TTC de frais de mise en service. Cette application montrerait le dynamisme et l'effort de communication de la commune.*

## 2. TRAVAUX & URBANISME

### 2-2 Information sur les lotissements en cours de viabilisation

*F. LIBEAU, à l'aide de plans parcellaires, présente les éléments constitutifs des lotissements et l'avancée des travaux de viabilisation.*

#### Lotissement « Le Hameau du Roy »

*Secteur : Marcelet*

*Lotisseur : SAFAUR du Groupe KAUFMAN & BROAD – Représenté par J-J. ZERBIB.*

*Desserte du terrain : RD9/Rue aux Clercs/Chemin au Roy à St Manvieu-Norrey*

*Superficie du terrain : 23 200 m<sup>2</sup>*

*Le lotissement comprend 29 lots individuels et 6 macrolots.*

*Le plus petit lot : 359 m<sup>2</sup>*

*Le plus grand lot : 712 m<sup>2</sup>*

*F. LIBEAU précise que :*

- l'ensemble des lots sont déjà vendus,*
- les travaux de viabilisation commenceront cette semaine,*
- pendant ces travaux des feux et une circulation alternée seront mis en place sur la route de Caumont.*

#### Lotissement « L'Orée du Bois »

*Secteur : Norrey*

*Lotisseur CTN – Représenté par J. PATEREK.*

*Desserte du terrain : Rue de la Gare et Allée du Bois à St Manvieu-Norrey*

*Superficie du terrain : 19 810 m<sup>2</sup>*

*Le lotissement comprend 41 lots*

*Le plus petit lot : 196 m<sup>2</sup>*

*Le plus grand lot : 527 m<sup>2</sup>*

*25 maisons à l'hectare*

#### Voie douce

*F. LIBEAU expose que le Département impose une largeur de 7 mètres pour l'aménagement d'une voie douce. La commune achètera les parcelles et la Communauté Urbaine procédera à leur aménagement en voies douces. La superficie totale nécessaire à ces aménagements est estimée à 6100 m<sup>2</sup>. Ce projet de voies douces a été validé dans le PLU.*

### 3. COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

#### 3-1 Désignation d'un Conseiller Communautaire suppléant – Délibération n° 2017-14

Par arrêté, en date du 28 juillet 2016, le Préfet a créé, à compter du 1er janvier 2017, la Communauté Urbaine de Caen la mer.

Par arrêté, le Préfet a fixé à 113 le nombre d'élus communautaires au sein de la Communauté Urbaine et les a répartis entre les communes membres.

Aux termes de cet arrêté, le nombre d'élus revenant à la Commune de Saint Manvieu-Norrey au sein de la Communauté Urbaine s'élève à 1.

Par délibération du Conseil Municipal de Saint Manvieu-Norrey, du 21 décembre 2016, n° 2016-40, Patrice COLBERT, Maire, a été désigné parmi les élus communautaires sortants, élu communautaire appelé à siéger à la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Conformément à la présentation qui a été faite lors de la conférence des Maires du 07 mars 2017 au siège de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, il y a lieu de désigner un suppléant au Conseiller communautaire parmi lesdits élus communautaires sortants,

Vu l'article L273-10 du Code électoral,

Vu l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de désigner, parmi les élus communautaires sortants, un suppléant au Conseiller communautaire appelé à siéger à la Communauté Urbaine de Caen la Mer,

PROCEDE à l'élection.

Est candidate :

C. LEPAGE
-----------

#### Opérations de vote :

- Nombre de votants (N) : 19
  - Bulletins blancs et nuls (B) : 0
  - Suffrages exprimés (E=N-B) 19
  - Quotient électoral (Q=E/1) : 19
- C. LEPAGE a obtenu 19 voix

En conséquence, C. LEPAGE est proclamée élue, à compter de ce jour, en qualité de suppléante du Conseiller communautaire de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, P. COLBERT.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette désignation.

#### 4. JURES D'ASSISES

Comme chaque année, en vue de dresser la liste préparatoire des jurés d'assises, il doit être tiré au sort publiquement, à partir de la liste générale des électeurs, un nombre de noms. Ce nombre pour la Commune de St Manvieu-Norrey est fixé à six.

Les noms des six personnes ainsi tirés au sort sont les suivants :

NOM	PRENOM	NOM JF	ADRESSE	COMMUNE	CP
LABROUSSE	Patricia		13 rue Michel d'Ornano	ST MANVIEU-NORREY	14740
GOSELIN	Valérie	SAMSON	6 bis rue Bouliesse	ST MANVIEU-NORREY	14740
VAUTIER	Igor		8 allée Georges cuvier	ST MANVIEU-NORREY	14740
MOUILLARD	Marie-Jocelyne	LEMONNIER	rue de la vergée	ST MANVIEU-NORREY	14740
MALLARD	Alain		rue de la Gare	ST MANVIEU-NORREY	14740
LEMENAGER	Louis		20 rue du Clos du Colombier	ST MANVIEU-NORREY	14740

#### 5. REUNIONS & MANIFESTATIONS

*Rencontre des Entreprises du territoire : 07/07/2017 au Centre d'Animation Rots de 12 h 00 à 14 h 00,*

*Réunion d'information sur les nouveaux modes de transport : 12/09/2017 à Cairon à 17 h 00,*

*Réunion publique d'information (mi-mandat) : 22/09/2017 à 20 h 00 à la salle de la Londe,*

*Inauguration des nouveaux locaux de la mairie : 30/09/2017 à 11 h 00.*

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

*La prochaine réunion du Conseil est prévue le 18 septembre 2017 à 20 h 00 à la Mairie.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55

Le Maire,  
Patrice COLBERT

